



## Demande de garde exclusive et prestation compensatoire

Par **Jade71**, le **28/09/2012** à **12:17**

Bonjour,

Ma demande est assez particulière mais je n'arrive à trouver aucune réponse.

Je suis divorcée (divorce à l'amiable) depuis février 2012. À l'issue de celui-ci nous avons convenu avec mon ex-époux d'une garde alternée de nos 3 enfants. Il m'a été accordé une prestation compensatoire par rapport à ma déperdition de salaire suite à ce divorce.

À ce jour, je souhaite faire une demande de garde exclusive de mes enfants car j'envisage de suivre mon ami en province.

Mon ex-mari n'envisage pas de me laisser la garde exclusive et me dit que les enfants choisiront avec qui elles veulent aller!

De plus il me précise que je devrais lui rembourser la totalité de la prestation compensatoire qu'il m'a versé en 2 règlements par chèque....

Qu'en est-il de ce remboursement ? en a-t-il le droit?

Merci par avance de votre retour.

Cordialement.

Madame ANGOT-BALDUZZI